

AFFAIRE No 17 - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ No 1 DE PATATES A DURAND

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Zone d'Aménagement Concerté no 1 de Patates à Durand à vocation exclusive d'activités étant à présent terminée, la S.E.D.R.E.-concessionnaire de la Commune pour la réalisation de cette Z.A.C.-vient de m'en remettre le bilan définitif.

D'une superficie d'environ 4,5 hectares, après exclusion de sa partie sud qui devait primitivement être occupée par l'ouvrage d'endiguement de la Ravine de Patates à Durand, mais a finalement reçu la Zone Artisanale de Chemin Finette I, après que le projet eût été modifié, la Z.A.C. I de Patates à Durand a permis la création de douze parcelles artisanales et industrielles d'une surface totale de 3 hectares et l'installation du Centre de Formation d'Apprentis sur environ 1 hectare, le solde étant constitué par les emprises de voies (Avenue Stanislas Gimart et Route des Cafés de Chine).

Le bilan de clôture, arrêté au 15 juin 1987, s'établit comme suit (hors travaux primaires, déjà soldés), pour un montant de 3 659 095,22 Francs) :

1o) En dépenses

Désignation	Bilan de clôture (15 juin 1987)	Rappel du bilan initial (1977)
<u>Acquisitions de terrains</u>	<u>1 511 135,71</u>	<u>866 100,00</u>
. Acquisitions de terrains communaux	813 346,00	
. Autres acquisitions amiables	426 300,00	
. Acquisitions par expropriation	31 784,00	
. Frais des acquisitions amiables	21 336,31	
. Frais d'expropriation	7 593,62	
. Indemnités d'éviction	108 964,00	
. Levers topographiques	101 811,78	
<u>Mise en état des sols</u>	<u>605 671,04</u>	<u>550 000,00</u>

Désignation	Bilan de clôture (15 juin 1987)	Rappel du bilan initial (1977)
<u>Travaux de viabilité</u>	<u>718 537,30</u>	<u>516 900,00</u>
. Electricité	430 951,33	
. Eclairage public	93 198,12	
. Téléphone	89 556,91	
. Honoraires B.E.T.	104 830,94	
<u>Frais généraux</u>	<u>308 981,71</u>	<u>241 000,00</u>
. Publicité et publications	10 499,13	
. Taxes foncières	18 017,00	
. T.V.A. sur cessions	113 575,86	
. Rémunération du conces- sionnaire	167 889,72	
<u>Charges financières</u>	<u>612 025,99</u>	<u>250 000,00</u>
. Intérêts des emprunts M.T.	252 285,05	
. Intérêts des avances	358 740,94	
. Frais de banque	1 000,00	
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>3 756 351,75</u>	<u>2 424 000,00</u>

2o) En recettes

Désignation	Bilan de clôture (15 juin 1987)	Rappel du bilan initial (1977)
<u>Cessions de terrains</u>	<u>2 668 509,90</u>	<u>1 663 200,00</u>
. Artisanat et industrie ...	1 986 354,90	
. Centre de Formation d'Apprentis	513 040,00	
. Commune	115 225,00	
. Emprises de voies	53 890,00	

Désignation	Bilan de clôture (15 juin 1987)	Rappel du bilan initial (1977)
<u>Subvention F.I.D.O.M.</u>	<u>155 000,00</u>	
<u>Participation communale</u>	<u>931 208,99</u>	<u>761 200,00</u>
<u>Produits divers</u>	<u>98 351,79</u>	
. Produits financiers	20 487,24	
. T.V.A. sur travaux	77 864,55	
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>3 853 070,68</u>	<u>2 424 400,00</u>

Il en résulte un excédent de recettes de 96 718,93 Francs, ce qui ramène à 834 490,06 Francs le montant de la participation communale (à comparer aux 761 200 Francs prévus au bilan initial).

Je vous demande de bien vouloir approuver ce bilan de clôture et donner quitus à la S.E.D.R.E. sur la mission de concessionnaire qui lui avait été confiée pour la réalisation de la Z.A.C. I de Patates à Durand.

Je mets cette affaire aux voix.

**MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission du Cadre de Vie

Elle prend acte de la phase finale de cette Z.A.C..

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 30 JUIL. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départements
et des Régions**

M. HOARAU M. : Vous avez pu relever que la participation de la Commune dans cette Z.A.C. n'a pas été très importante.

.../...

C.M. du 23 juillet 1987

000063

Affaire n° 17 - 4 -

Les résultats finaux sont très proches des prévisions.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

.../...